



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL FEADER 2014 - 2020

Rapport annuel de mise en œuvre LEADER 2019

Résumé citoyen

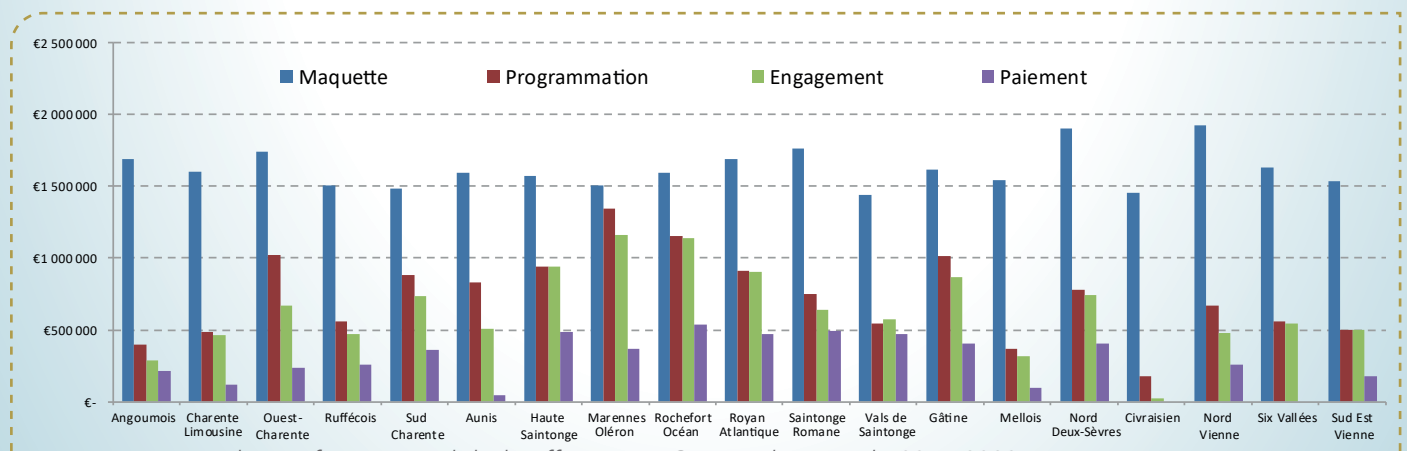
LEADER est l'acronyme pour "Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale". Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie définie localement, par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir.

Cette démarche est mise en œuvre depuis 1990, d'abord comme une initiative communautaire expérimentale, puis, à partir de 2007, intégrée à la politique de développement rural de l'Union européenne.

Les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER, sont au nombre de 19 en Poitou-Charentes. Ils ont défini leur stratégie locale de développement, et permettent de financer des projets s'inscrivant dans cette stratégie, au moyen de crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le rapport annuel de mise en œuvre 2019 de chaque GAL LEADER a permis de dégager des enseignements aussi bien sur la gouvernance que sur les types de projets financés, qui sont présentés dans ce résumé citoyen. L'analyse proposée dans ce document est basée sur les rapports annuels de mise en œuvre transmis par les GAL.

L'AVANCEMENT DE LA MESURE LEADER

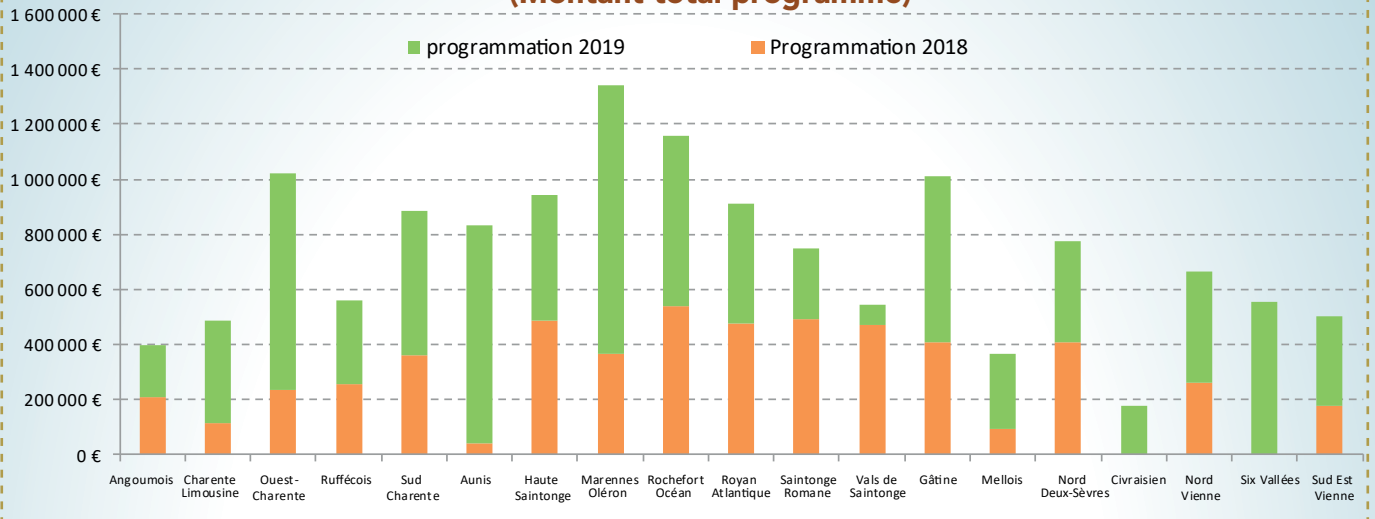


Maquette : enveloppe financière globale affectée au GAL sur la période 2014-2020
 Programmation : Montant des dossiers sélectionnés et retenus lors des comités de programmation
 Engagement : Montant des dossiers ayant signé une convention d'attribution d'aide avec la Région.
 Paiement : Montant des dossiers ayant perçu l'aide





Evolution de la programmation entre 2018 et 2019 (Montant total programmé)

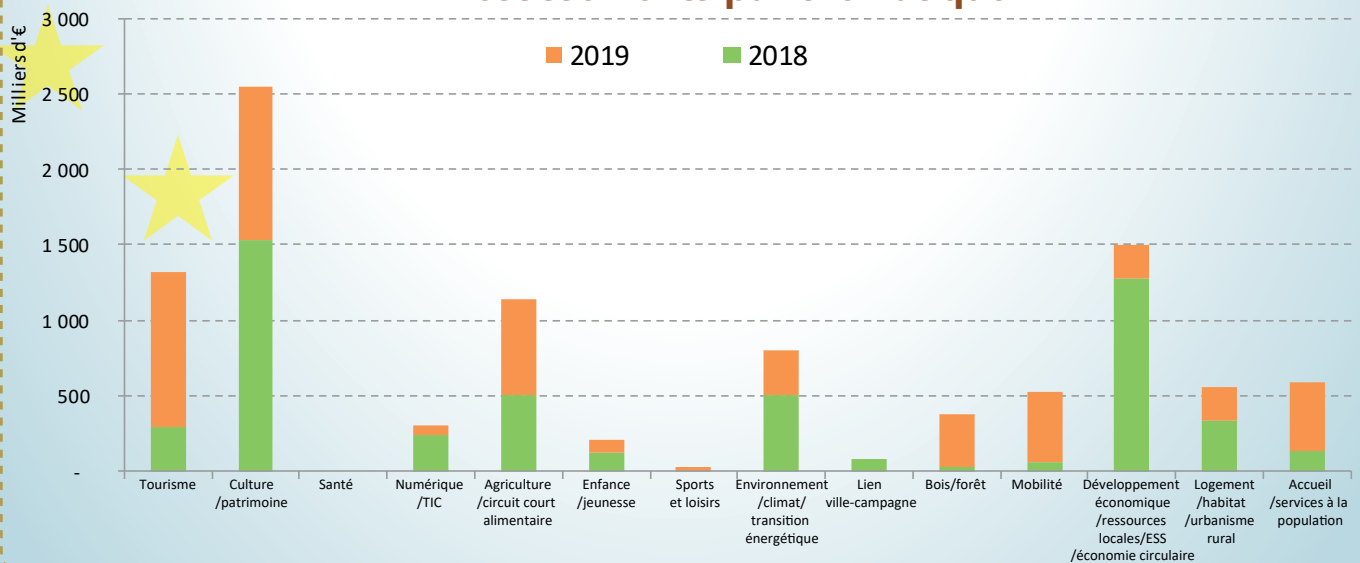


On constate une constante augmentation de la programmation entre l'année 2018 et l'année 2019 (24 % en 2018, on atteint les 44 % de la maquette globale en 2019). Le taux de paiement en 2019 quant à lui est très variable selon les GAL de 0 % à 31 % de la maquette initiale et accuse un retard certain en cette fin de programmation. L'Autorité de gestion a par conséquent demandé aux GAL de concentrer leurs efforts sur les paiements en 2020.

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES AU SEIN DES TERRITOIRES

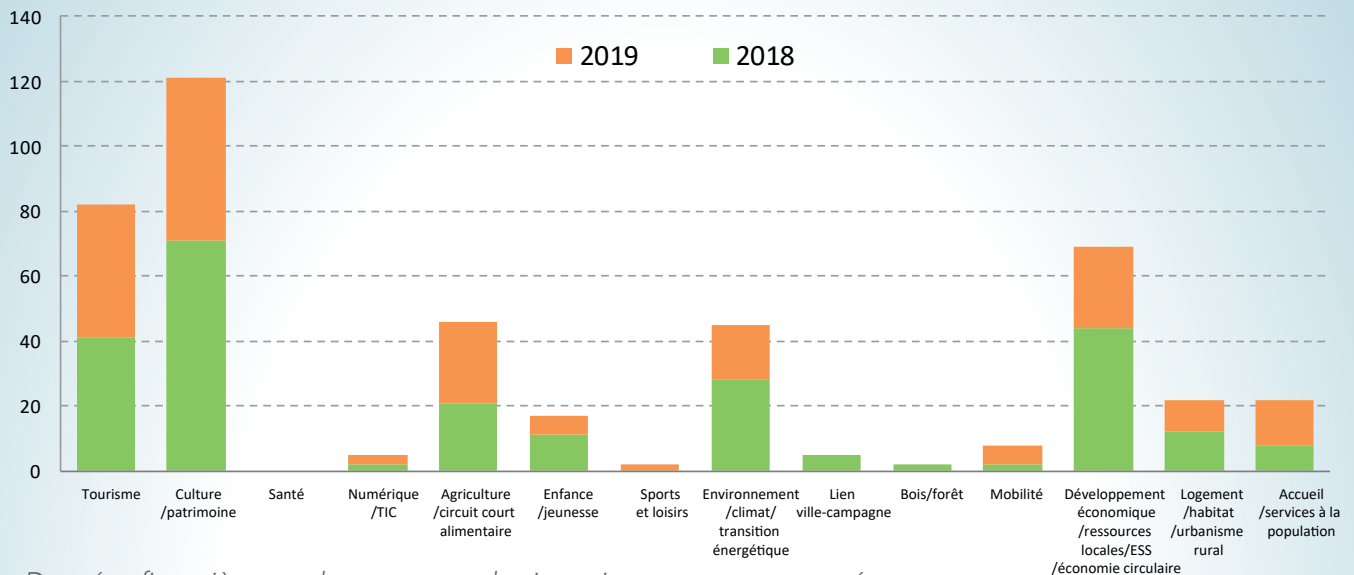
Afin de mesurer les principales thématiques des actions menées par les GAL, une enquête a été réalisée. Pour cela, quatorze thématiques prioritaires ont été définies.

Investissements par thématique





Nombre de projets par thématique



Données financières sur les montants des investissements programmés, par thématique, pour les années 2018 et 2019.

Ainsi 199 opérations (247 en 2018) ont été programmées, pour un montant de 4 842 204 € (5 135 638 € en 2018), soit en moyenne 24 332 € par opération. En effet, 2018 a été le début de la programmation avec une programmation importante de dossiers en attente déposés les années précédentes. En 2019, on entre dans une période de programmation qui s'apparente plus à un régime de croisière.

La thématique santé n'a pas fait l'objet de programmation au 31 décembre 2019.

LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ACTION LOCALE

Des partenariats efficaces entre structures, des porteurs de projets nombreux

De nombreux porteurs de projets se sont fait connaître auprès des GAL. En effet, les liens forts tissés entre les GAL et les structures territoriales qu'elles soient publiques ou privées, ont permis un aiguillage très efficace des porteurs de projet vers les aides européennes du programme LEADER. Les élus, les

membres des comités techniques et/ou des comités de programmation communiquent aussi très bien sur leurs territoires et sont de très bons ambassadeurs, ce qui renforce nettement la notoriété du programme LEADER.

Les cofinancements sont dans l'ensemble facilement mobilisables pour les porteurs de projets et les contrats de dynamisation signés entre les territoires et la Région ont permis de palier en partie le manque de cofinancement pour certains porteurs de projet privés.



Un cadre réglementaire difficile à appréhender

Malgré les efforts en matière de programmation et les bonnes relations entre les GAL et les services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine, les GAL relèvent que la complexité liée au montage et à l'instruction des dossiers et la lourdeur administrative et réglementaire du programme freinent toujours le déploiement du dispositif LEADER et égratignent parfois son image.

Cette complexité et les délais de gestion des dossiers, intégrant les phases préparatoires et d'instruction, restent longs, pénalisant les porteurs de projets et plus particulièrement les associations.

Ce retard dans la programmation qui persiste et qui tarde à se résorber, provoque également des situations difficiles chez les porteurs de projets (manque de trésorerie). Néanmoins, la mise en place d'avance de trésorerie par la Région a été très bien perçue et a permis de sauver certaines situations de porteurs de projets privés. En effet, par les porteurs de projets du fait du retard accumulé dans le paiement des dossiers, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place, en octobre 2018, un mécanisme d'avances de trésorerie pour les structures privées les plus en difficulté dans l'attente du versement d'une aide FEADER dans le cadre de la mesure LEADER.

Des stratégies locales en adéquation avec les attentes des territoires

Les stratégies répondent dans l'ensemble aux attentes des territoires, le contenu des projets présentés en sélection est ressenti de manière positive. Le nombre de dossiers déposés reste important auprès de la grande majorité des GAL.

Tenant compte des difficultés de mise en œuvre, la programmation fin 2019 est très variable selon les territoires, conforme pour 2 d'entre eux. Les taux de programmation ne reflètent pas la dynamique LEADER et les paiements sont bien en deçà des objectifs fixés en début de programmation.

2020 : vers la gestion de la fin de programmation 2014-2020

La principale préoccupation pour 2020 est pour tous la mise en paiement d'un maximum de dossiers.

Pour gérer la fin de programmation et atteindre un taux de programmation optimal, la plupart des territoires prévoient des transferts de crédits entre fiches actions et des réajustements de plafonds ainsi que l'augmentation du nombre de Comité de programmation. Pour gérer les dépôts des derniers dossiers, 3 GAL, très avancés dans la programmation, ont mis en place des procédures comme la création d'une file d'attente.

Deux GAL vont relancer leur communication pour orienter les porteurs de projets sur des actions actuellement peu consommatrices de crédits. Des campagnes de communication vont aussi avoir lieu pour valoriser l'impact de LEADER sur les territoires.

Certains GAL expriment également le souhait de travailler sur l'évaluation du dispositif en vue de la prochaine période de programmation.





LEADER et la coopération interterritoriale et transnationale

La coopération (sous-mesure 19.3) est une sous-mesure très peu mobilisée dans le Poitou-Charentes en partie par manque de temps des animateurs mais également à cause de la disponibilité tardive de la sous-mesure dans le logiciel de gestion Osiris.

Seulement 2 dossiers de coopération (sous-mesure 19.3) ont été programmés depuis 2015 pour les GAL Rochefort Océan et Sud Est

Vienne et 4 autres projets sont en cours les GAL Gâtine, Civraisien, Mellois et Sud Charente.

Cependant les GAL ont réalisé des projets de coopération en basculant tout ou partie des crédits alloués à la sous-mesure 19-3 vers la sous-mesure 19-2, en accord avec l'Autorité de gestion. Ainsi, 6 GAL ont réalisés des échanges interterritoriaux ou transnationaux. Voici les thématiques des projets de coopération (sous-mesure 19-3 et 19-2) :

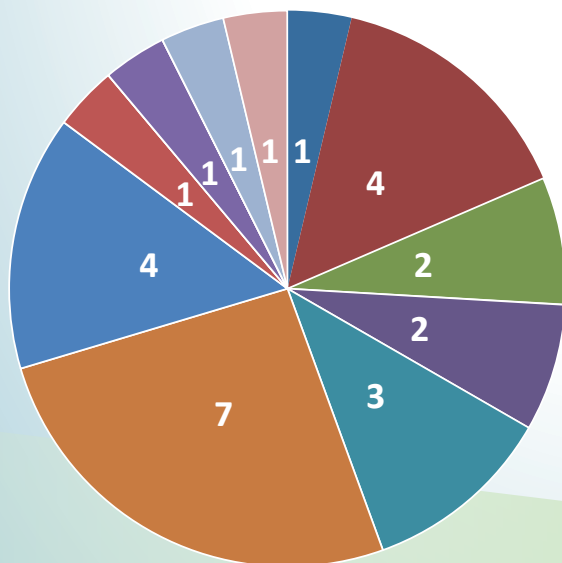
Les thématiques des projets de coopération



LA CAPITALISATION : PROJETS EXEMPLAIRES MENTIONNÉS PAR LES GROUPES D'ACTION LOCALE

Vingt-sept projets exemplaires capitalisables ont été repérés, 2 sont présentés ci-dessous.

Thématiques des projets exemplaires



- Accueil / services à la population
- Développement économique / ressources locales / ESS / économie circulaire
- Enfance / jeunesse
- Tourisme
- Culture / patrimoine
- Agriculture / circuit court alimentaire
- Environnement / climat / transition énergétique
- Sports/loisirs
- Santé
- Numérique/TIC
- Lien ville-campagne
- Bois/forêt



GAL Nord Deux-Sèvres : Projet « ADBook »

Thématique :

Développement économique/
ressources locales/ESS/économie
circulaire

Objectifs :

Les Ateliers du Bocage (Société coopérative d'intérêt collectif du mouvement Emmaüs) ont démarré fin 2016 une expérimentation autour du réemploi de livres par de la vente en ligne : le projet ADBook, plateforme de tri, enregistrement et vente de livres d'occasion qui étaient destinés au recyclage. Les livres proviennent exclusivement à ce jour des surplus ou invendus de structures Emmaüs, notamment celles de Thouars et de Mauléon. (Provenance locale). Comme toutes les activités développées par les Ateliers du Bocage, ce projet répond en premier lieu aux 3 piliers qui définissent la finalité d'intérêt collectif de la coopérative :

- **EMPLOI** : accueil et formation de personnes aux métiers de la logistique et du e-commerce (métiers en tension actuellement, y compris en secteur rural)
- **ENVIRONNEMENT** : préservation de ressources naturelles grâce au réemploi des livres, prévention de production de déchets.
- **SOLIDARITE** : favoriser l'accès à la culture aux foyers à petits revenus, par un large choix de livres à petits prix.

Le public visé est le public en insertion, la vente n'est qu'un support pour permettre l'insertion des bénéficiaires.

Réalisation :



Après deux années de test et d'expérimentation, les A2B ont lancé et développé le projet ADBook en lui donnant les moyens nécessaires pour atteindre l'équilibre économique. Pour ce faire, le volume de livres en vente (donc en stock) doit tripler. Il est pour cela nécessaire d'implanter ADBook dans un nouveau local de 1000m², qu'il faut équiper notamment en mobilier de stockage adapté, mais aussi en équipements de manutention et équipements informatiques. Il s'agit ici de financer des dépenses d'investissement : Equipement informatique, matériel de stockage, gerbeur électrique...

Comment ça marche ?



Coût du projet :

LEADER :	23 135,32 €
Cofinancement région (ESS) :	40 455,00 €
Autofinancement :	27 238,74 €
Total	90 829,06 €

Contact : SA coopérative artisanale à directoire
Les Ateliers du Bocage



www.label-emmaus.co/fr/catalogue/adbb/



GAL Haute Saintonge : Sentier des arts le long de l'estuaire

Thématique : culture/patrimoine

Objectifs :

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge, la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA) et la Communauté des Communes de l'Estuaire (CCE) partagent un patrimoine commun : la rive droite de l'Estuaire de la Gironde, plus grand estuaire d'Europe. Ces collectivités ont décidé de s'associer pour valoriser ces bijoux du patrimoine naturel que sont l'estuaire de la Gironde et l'estuaire de la Seudre. Il est nécessaire de rendre attractifs les sentiers le long de l'Estuaire sur les ailes de la saison touristique (septembre/octobre) en assurant la promotion des territoires et leur continuité.

Le projet a pour objectifs principaux :

- de toucher la population locale et de générer une consommation, en intra, ou des clientèles susceptibles de mobilité sur l'ensemble des territoires partenaires,
- de faciliter l'accès au land art et à la culture en général,
- de soutenir l'économie locale en fournissant des activités ludiques gratuites et en rendant attractive la destination,
- de mutualiser les moyens et une partie de la communication sur un territoire élargi à trois collectivités.



Réalisation :

Le principe est de proposer aux touristes, aux habitants, aux scolaires, la découverte d'œuvres de Land Art au cœur de sites d'intérêt indéniable et la rencontre avec les artistes.

La présentation d'œuvres éphémères se fait le long d'un itinéraire ponctué de haltes artistiques, sur environ 8 kms sur la Haute Saintonge pendant sept semaines. Cela permet de découvrir l'estuaire par une route panoramique en voiture par la Route Verte et en vélo par l'itinéraire cyclable du Canal des 2 Mers.

De nombreuses animations sont également proposées pendant les 7 semaines, du 21 septembre au 7 novembre 2019.

Bilan :

Au cours de la semaine de résidence des artistes, les visiteurs et les habitants des communes accueillant les œuvres ont échangé avec les artistes, créant une dynamique. Les artistes ont présenté leur œuvres aux professeurs des écoles intéressées, permettant à ces derniers de travailler avec leurs élèves en classe et d'organiser des sorties autour de l'art et la nature. Les sites où des œuvres de Land Art ont été installées ont vu leur fréquentation augmentée dans une période hors-saison touristique. Le public se composait des locaux, de touristes mais aussi d'amateurs d'art qui voient dans les Sentiers des Arts un « rendez-vous » annuel. Enfin, les animations avec des prestataires et des associations ont connu un grand succès.

Coût du projet :

LEADER :	11 289,00 €
Autofinancement :	4 838,00 €
Total	16 127,00 €

Contact : Communauté des Communes de la Haute-Saintonge



Patricia.Ransac@haute-saintonge.org



05 46 48 12 11



CONTACTS RÉSEAU RURAL EN NOUVELLE-AQUITAINE :

CÉLINE KARASINSKI

CHARGÉE DE MISSIONS – CELLULE
D'ANIMATION RÉSEAU RURAL NA

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

SITE DE POITIERS - MIGNALOUX-BEAUVOIR

TÉL. +33 06 87 44 41 40



CÉCILE BONNEFOY-CLAUDET

COORDINATRICE RÉSEAU RURAL NA

SERVICE PILOTAGE DES MESURES DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL - PÔLE EUROPE INTERNATIONALE

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - SITE DE LIMOGES

TÉL. +33 05 55 45 00 33



RESEAU.RURAL@NOUVELLE-AQUITAINE.FR

[HTTPS://WWW.RESEAU RURAL.FR/REGION/NOUVELLE-AQUITAINE](https://www.reseaurural.fr/region/nouvelle-aquitaine)

WWW.EUROPE-EN-NOUVELLE-AQUITAINE.EU/FR